

Nos politiques doivent apprendre à partager le pouvoir

Contribution externe

Publié le 26-06-2019 à 14h48 Mis à jour le 26-06-2019 à 20h24

Enregistrer



@photo news

Une opinion de Geoffrey Grandjean, chargé de cours (ULiège) et directeur de l'Institut de la Décision Publique.

Nos dernières vidéos

Proposition d'un gouvernement transitoire (dit "de crise") au niveau fédéral, formation d'un gouvernement minoritaire au niveau wallon, représentation des abstentionnistes par des membres de la société civile ou encore exclusives partisans, tout parti confondu... Les propositions originales de nos élus ont de quoi surprendre dans notre système proportionnel.

La phase de négociation des majorités fédérale et régionale révèle-t-elle le dépassement du parlementarisme et de la démocratie de parti ? Le parlementarisme est organisé par une série de règles complexes qui permettent de garantir le débat politique dans des conditions sereines, tout en assurant le respect des principes d'égalité et de liberté. Si le système de partis n'est pas consubstantiellement lié à la démocratie, il permet de traiter une série de problématiques dans une perspective collective. Cette organisation politique permet toutefois à nos élus de ne pas tenir leurs promesses de campagne, en toute impunité, et de couper le lien entre les institutions publiques et les citoyens en offrant un important pouvoir aux partis politiques.

<https://news.google.com/publications/CAAiECy4MMUaMjy9-JMnYV-FAgKlhAsuDDFGjI8vfiTJzFh6iB/#:~:text=suivre>

Suivez-nous sur Google Actualité

Si le dépassement du parlementarisme et de la démocratie de parti se confirme, tournons-nous dès lors vers l'avenir. On attribue à François Mitterrand l'affirmation suivante : "Il y a toujours un avenir pour ceux qui pensent à l'avenir".

Les failles

Les différentes propositions auxquelles nous assistons nous prouvent à quel point nous sommes bien incapables de penser à l'avenir. C'est inquiétant !

Primo, le lien intergénérationnel se rompt. Comment peut-on sereinement expliquer aux jeunes que l'exercice du pouvoir politique doit traduire de multiples projets d'avenir défendus avec conviction ? Dans mes fonctions universitaires, je passe désormais plus de temps à examiner avec mes étudiants les stratégies politiques pour contourner les règles juridiques. Comment les jeunes pourraient-ils garder l'enthousiasme de l'engagement politique si la seule solution offerte à l'heure actuelle est un gouvernement à la petite semaine ?

Secundo, on pourrait se réjouir d'un affaiblissement gouvernemental qui donnerait à nouveau du pouvoir aux Parlements. Mais si le renforcement du parlementarisme passe par le mépris de ses règles de fonctionnement, aucun débat politique ne sera plus possible.

Tertio, la rupture est définitivement consommée entre les citoyens et les représentants politiques comme l'illustre le traitement par plusieurs représentants politiques francophones

politiques comme illustre le traitement par plusieurs représentants politiques francophones des représentants nationalistes et extrémistes. Les propos de nos représentants semblent totalement faire fi de la légitimité électorale de ces élus, même si, comme certains de nos représentants francophones, je ne partage pas du tout leurs projets nationalistes et extrémistes. En s'attaquant ainsi à ces élus en raison de leur élection – et par la même occasion en adoptant une posture d'arrogance moralisatrice –, nous ignorons totalement les aspirations d'une partie de l'électorat flamand. Je ne suis pas sûr que la stigmatisation indirecte de cet électorat constitue un projet politique viable pour notre système politique proportionnel. En effet, la mise en perspective du temps d'occupation du pouvoir des trois grandes familles politiques belges avec leur légitimité électorale permet de constater que, en moyenne, ces trois familles ont occupé le pouvoir 78% du temps depuis 1919 alors que leur légitimité électorale sur la même période n'est que de 23%. Autrement dit, le régime proportionnel contraint régulièrement les partis politiques devoir s'entendre pour former une majorité.

Les pistes

Alors que faire ?

D'abord, rappelons que le système parlementaire actuel est basé sur une majorité. Gouverner, c'est détenir une majorité. Les enjeux auxquels nous devons faire face nécessitent une attitude rationnelle et pérenne de la part des négociateurs. Plutôt que de vouloir contourner les règles, ne conviendrait-il pas de revoir le régime proportionnel ?

Ensuite, ciblons les enjeux qui se posent désormais avec une certaine acuité. Ces enjeux ne manquent pas : entre autres, l'avenir de la Belgique avec l'éventuelle scission de notre État si nous ne sommes plus capables de cohabiter et de nous reconnaître comme des adversaires légitimes, la réforme de notre parlementarisme qui pourrait envisager l'intégration plus visible du tissu associatif belge dans les institutions belges dans une perspective de décision commune (par la création d'une troisième assemblée civile, par exemple) et, surtout, la réduction des inégalités qui permettent de moins en moins de se projeter dans un projet collectif.

Au final, les négociateurs pourraient revendiquer la défense de l'intérêt collectif qui serait la promesse d'un nous et de projets communs. Le commun désigne ce qui est partageable permettant ainsi de décentrer son point de vue.

Nos représentants semblent pourtant chercher dorénavant à s'accaparer le pouvoir plutôt qu'à le partager, à exclure plutôt qu'à inclure, comme le prouvent les propositions de gouvernement transitoire, minoritaire élargi à la société civile et les exclusives partisans.

Titre et intertitres sont de la rédaction.